

ACTION URGENTE

ÉMIRATS ARABES UNIS. UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS EST MAINTENU EN DÉTENTION À L'ISOLEMENT

Plus de six mois après l'arrestation d'Ahmed Mansoor, éminent défenseur des droits humains et blogueur émirien, le lieu où l'homme se trouve n'a toujours pas été vérifié. Il n'a pour l'instant pas pu s'entretenir avec un avocat et n'a été autorisé à recevoir que deux courtes visites de sa famille. Cet homme est un prisonnier d'opinion.

Ahmed Mansoor, éminent défenseur des droits humains, est toujours détenu plus de six mois après son arrestation. Le 17 septembre, il a été emmené dans les locaux du parquet à Abou Dhabi, la capitale des Émirats arabes unis, où il a brièvement vu sa famille pour la deuxième fois après une première visite surveillée le 3 avril. Même si les autorités affirment qu'il est détenu à la prison centrale, son lieu exact de détention n'a pas été vérifié. Ahmed Mansoor n'a toujours pas pu consulter d'avocat et il est détenu à l'isolement depuis son arrestation, ce qui s'apparente à un traitement cruel, inhumain ou dégradant, voire à de la torture. Amnesty International craint pour sa sécurité.

Ahmed Mansoor a été arrêté à son domicile dans l'émirat d'Ajman, aux Émirats arabes unis, le 20 mars à l'aube. Plusieurs heures après son arrestation, Emirates News Agency, le site internet d'informations officiel géré par l'État, a annoncé qu'Ahmed Mansoor avait été arrêté sur l'ordre du parquet responsable de la cybercriminalité et qu'il était détenu dans l'attente d'un complément d'enquête. D'après cette déclaration, il est accusé d'« utilisation des réseaux sociaux [notamment Twitter et Facebook] pour publier des informations fausses et trompeuses qui nuisent à l'unité nationale, à l'harmonie sociale et à la réputation du pays » et de « promotion de pensées incitant à la haine et à l'intolérance religieuse ». Le 28 mars, un groupe d'experts des droits humains des Nations unies a appelé le gouvernement du pays à le remettre immédiatement en liberté, considérant son arrestation comme « une attaque visant directement le travail légitime des défenseurs des droits humains aux Émirats arabes unis ». Ils craignent que son arrestation « ne constitue une acte de représailles en raison de son engagement auprès des mécanismes de protection des droits humains des Nations unies et des opinions qu'il a exprimées sur les réseaux sociaux, notamment Twitter ». Le lendemain, les autorités des Émirats arabes unis ont répondu directement à cette déclaration, contestant les allégations selon lesquelles la détention d'Ahmed Mansoor était arbitraire, et déclarant qu'il était détenu à la prison centrale d'Abu Dhabi. Ils ont ajouté qu'il « est libre de prendre un avocat », et que « sa famille a totalement accès au lieu de détention, et est autorisée à lui rendre visite ».

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités émiriennes de libérer Ahmed Mansoor immédiatement et sans condition, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion qui n'a fait qu'exercer son droit humain à la liberté d'expression, notamment au travers de ses activités de défense des droits humains ;
- en attendant sa libération, engagez-les à révéler le lieu où il se trouve et à veiller à ce qu'il soit détenu dans un centre de détention officiel et à ce qu'il soit protégé de la torture et d'autres mauvais traitements ;
- appelez-les à veiller à ce qu'il puisse être en contact immédiatement et régulièrement avec sa famille et l'avocat de son choix, et à lui accorder les soins médicaux nécessaires dont il pourrait avoir besoin.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 16 NOVEMBRE 2017 À :

Vice-président et Premier ministre

HH Sheikh Mohammed Bin
Rashid al-Maktoum
Prime Minister's Office
PO Box 212000
Dubai, Émirats arabes unis
Fax : +971 4 330 4044
Courriel : info@pmo.gov.ae
Twitter : @HHSkhMohd

**Formule d'appel : Your Highness, /
Monseigneur, (puis Votre Altesse,
dans le corps du texte)**

Ministre de l'Intérieur

Sheikh Saif bin Zayed Al Nahyan
Zayed Sport City, Arab Gulf Street, Near
to Shaikh Zayed Mosque
PO Box 398
Abu Dhabi, Émirats arabes unis
Fax: +971 2 402 2762/ +971 2 441 5780
Courriel (via le site Internet) :
<https://www.moi.gov.ae/en/contactus/contactusform.aspx>

**Formule d'appel : Your Highness, /
Monseigneur, (puis Votre Altesse,
dans le corps du texte)**

Copies à :

Prince héritier d'Abou Dhabi
HH Sheikh Mohamed bin Zayed Al
Nahyan
Crown Prince Court
King Abdullah Bin Abdulaziz
Al Saud Street,
PO Box 124
Abu Dhabi, Émirats arabes unis
Fax : + 971 2 668 6622

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques des Émirats arabes unis dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 200/15. Pour plus d'informations : www.amnesty.org/fr/documents/mde25/5923/2017/fr/

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ÉMIRATS ARABES UNIS. UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS EST MAINTENU EN DÉTENTION À L'ISOLEMENT

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Ahmed Mansoor est marié et a quatre jeunes garçons. Il est membre du Comité consultatif de la division Moyen-Orient et Afrique du Nord de l'ONG Human Rights Watch, et membre de la Commission consultative du Centre du Golfe pour les droits de l'homme. Depuis 2006, il rassemble des informations sur la situation des droits humains aux Émirats arabes unis, et s'exprime publiquement, à travers son blog, les réseaux sociaux et des entretiens dans les médias internationaux, en faveur de normes internationales relatives aux droits humains.

Il a été arrêté à son domicile le 20 mars 2017 à l'aube. Vers minuit, 12 membres des forces de sécurité sont entrés dans son domicile et l'ont fouillé. Ils ont confisqué ses téléphones ainsi que d'autres appareils électroniques. On ne sait pas s'ils ont présenté d'ordre de perquisition ou de mandat d'arrêt. Après avoir fouillé son domicile pendant trois heures, vers 3 heures 15, ils l'ont emmené dans un lieu inconnu.

Le 3 mars 2011, Ahmed Mansoor et 132 autres personnalités émiriennes, notamment des avocats et des universitaires, ont signé une pétition adressée au président des Émirats arabes unis, Khalifa bin Zayed Al Nahyan. Cette pétition réclamait une réforme politique dans le pays, notamment la mise en place du suffrage universel et l'attribution de pouvoirs législatifs au Conseil national fédéral, organe quasi-parlementaire. Le mois suivant, les autorités émiriennes ont arrêté de manière arbitraire et emprisonné Ahmed Mansoor et quatre autres militants. Le 27 novembre 2011, à l'issue d'un procès d'une iniquité flagrante, ces cinq hommes ont été reconnus coupables d'avoir « insulté publiquement le président, le vice-président et le prince héritier d'Abou Dhabi » dans des commentaires publiés sur un forum de discussion en ligne. Ahmed Mansoor a été condamné à trois ans d'emprisonnement. Le lendemain, il a bénéficié, tout comme ses coaccusés, d'une grâce présidentielle.

Alors que son procès se poursuivait, le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire avait déclaré en septembre 2011 que la détention d'Ahmed Mansoor était arbitraire, et avait demandé au gouvernement émirien de remédier à la situation, en le libérant et en lui accordant les réparations appropriées. Cependant, même si Ahmed Mansoor a été libéré par la suite, il n'a reçu aucune réparation. La grâce présidentielle n'a jamais été confirmée par écrit et on ignore si la condamnation a été effacée de son casier judiciaire.

Depuis sa libération en 2011, Ahmed Mansoor est en butte à l'intimidation et aux représailles. Il a été agressé deux fois en septembre 2012 à l'université d'Ajman, où il étudiait le droit ; ces agressions l'ont obligé à arrêter ses études. En outre, les autorités ont omis depuis 2012 de lui fournir un « certificat de bonne conduite », document indispensable pour décrocher un emploi aux Émirats arabes unis ; le temps d'attente pour ces certificats est normalement de trois jours ouvrés. Ahmed Mansoor n'a plus le droit de voyager depuis plusieurs années. Il a été empêché de se rendre à Genève, en Suisse, pour assister à la cérémonie du prix Martin Ennals pour les défenseurs des droits de l'Homme le 6 octobre 2015, pour lequel il était finaliste et potentiellement vainqueur. Les autorités émiriennes lui ont confisqué son passeport lorsqu'il a été arrêté en 2011 et refusent de lui rendre depuis lors. L'interdiction de voyager prononcée à son encontre ainsi que la confiscation de son passeport constituent des atteintes au droit de circuler librement dont Ahmed Mansoor devrait pouvoir jouir en vertu du droit international relatif aux droits humains, étant donné que ces mesures ont été mises en place par les autorités afin de le sanctionner pour les actions pacifiques qu'il mène en tant que défenseur des droits humains.

D'autres formes de harcèlement infligées à Ahmed Mansoor sont notamment le vol de 140 000 dollars américains de son compte bancaire et le vol de sa voiture sur le parking du bâtiment du palais de justice lorsqu'il a déposé plainte pour le vol de son argent en janvier 2013. Il a déposé une nouvelle plainte pour le vol de son véhicule. Toutefois, la police n'a jamais fourni de rapport à ce sujet. Sans rapport de police, la compagnie d'assurance d'Ahmed Mansoor refuse de l'indemniser pour ce véhicule. Ni la voiture ni la personne qui l'a volée n'ont été identifiées. Ahmed Mansoor a déposé plusieurs plaintes auprès de la police et d'organes officiels ; il n'a obtenu aucune information sur la progression des enquêtes sur les agressions, les menaces de mort et autres actes de harcèlement.

Nom : Ahmed Mansoor

Homme

Action complémentaire sur l'AU 200/15, MDE 25/7224/2017, 5 octobre 2017

